



Tout augmente sauf les salaires

Electricité + 8 %

prévue en Février

Gaz +15,8 %

depuis 2019

Carburant + 16 %

depuis le début de l'année

Alimentation :

+10 %

pour le sucre

+ 23 %

pour les pâtes

et entre **9 et 15 %** sur les charcuterie, les fruits et légumes, les produits laitiers et même le pain.

Selon une étude de l'association Action Tank « Entre-prise et Pauvreté » basées sur les données de l'Insee, un ménage modeste aux dépenses moyennes subit, a minima, un surcoût de 1500 €

MANIFESTATION

Jeudi 10 novembre

LYON : RDV à 11h30

Place Jean Macé > place Bellecour

VILLEFRANCHE : RDV 16h place du Promenoir

Augmenter les salaires et les pensions,

**c'est urgent,
c'est possible,
c'est gagnable !!!**

La question des salaires est au cœur du débat public. De nombreux salariés rejoignent cette lutte dans leur entreprise pour une autre répartition des richesses.

La pression monte de partout, entre gavage des actionnaires des grands groupes, faiblesse des salaires et explosion du coût de la vie.

Plus que jamais, il y a urgence à rompre avec ces politiques !

La CGT revendique :

- la revalorisation du Smic à 2 000 € brut ;
- une augmentation de 10 % du point d'indice dans la fonction publique ;
- l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, pour que toutes les grilles de salaires dans le privé et le public suivent cette évolution avec la mise en place d'une échelle mobile des salaires.
- la prise en compte du niveau de qualification dans les grilles de conventions collectives et pour la fonction publique.

Les salariés veulent un syndicalisme de lutte. C'est la réponse à leur situation individuelle !

C'est pourquoi elles et ils font confiance à la CGT. Avec la CGT, elles et ils savent qu'ils pourront être plus forts face à leur direction.

Moi aussi, je me mobilise avec la CGT !

Le 10 novembre, je rejoins le mouvement en GREVE et en MANIFESTATION pour vivre dignement de mon salaire et de ma pension, pour de meilleures conditions de travail et de vie, pour le droit à la protection sociale et à une retraite décente.

Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à toutes les salariées (cadres, ouvrières, employées, précaires, apprenties, etc.) par la Constitution française. Dans le secteur privé, la grève peut être déclenchée à n'importe quel

moment. Dans le secteur public, la grève doit avoir fait l'objet d'un préavis (art. L. 2512-2 du Code du travail) déposé par une organisation syndicale. Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salariées du secteur privé ne sont tenues de déposer un préavis avant de se mettre en grève.

Pour en savoir plus, flashez le qr-code :

